



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 27 mars 2023

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Bourgogne-Fresne, légalement mis en place et convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Bourgogne, sur convocation de Monsieur Nicolas HABARE, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice sauf : Mesdames Caroline LUISIN (qui a donné pouvoir à Christian RIONDET, Marie-Noëlle VARLET (qui a donné pouvoir à Elodie LEGER), Yasmine DELIEGE (qui a donné pouvoir à Martine STEINMETZ), Florence PREVOTEAU, et Valérie BAUDOUIN-RIMBERT, excusées, et Monsieur Emilien SOWA.

Madame STEINMETZ est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 06 février 2023.

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 février 2023 : POUR : 15 ABSTENTION : 1
Rappel de la date du conseil du lundi 26 juin 2023, date retenue lors de la réunion du 6 février dernier.

Ce conseil du 27 mars devait plus particulièrement concerné le compte administratif 2022 et le budget 2023, la commission finances, s'étant réunie auparavant. M. Le Maire déclare cependant, qu'un problème de logiciel nous empêche de voter, ce soir, le budget. Cependant chacun a reçu par mail les comptes du C.A. 2022 et ceux du budget 2023. Les comptes vont passer à l'écran et chacun pourra suivre les commentaires.

La date du 6 avril 2023 est donc arrêtée avec pour objectif, le vote définitif du C.A. 2022, du budget ainsi que les explications sur le PLU.

DELIBERATIONS

1. Présentation du projet du Compte Administratif 2022

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 808 261.95 €. En ce qui concerne les impôts, en compte 73, on est passé à 448 374.00 € en 2022 au lieu de 428 982.00 € en 2021. Notre base d'imposition a augmenté, les recettes évoluent donc positivement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 728 870.42 €, ce qui donne une épargne brute de 79 391.53 €. Le remboursement du capital est de 51 937.73 € et l'épargne nette est donc de 27 453.80€.

Toutes les dépenses de fonctionnement prévues en 2022 n'ont pas été réalisées.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 167 229.11 €, celles prévues comme les remboursements d'emprunt, l'assainissement, l'informatique au secrétariat, les études pour la traverse, la sécurité routière, celles-ci ont été réalisées. Il reste le columbarium, la salle des fêtes de Fresne et le chauffage de l'église. M. Le Maire informe qu'il reviendra sur ces derniers points en commentant les projets 2023.

Les recettes d'investissements s'élèvent à 156 778.95 € d'où une variation de fonds de roulement de moins 10 450.16 €.

2. Présentation du budget primitif 2023

L'inflation sur les achats, fournitures papier, petit matériel ou autres, comme électricité, eau, fuel... font qu'il est nécessaire de prévoir une augmentation.

Les charges de personnel et les frais assimilés sont proposés à 330 000.00 € : - augmentation possible des charges suivant décision de l'état, - fin des aides pour un agent, - hausse dans l'année car un agent est en cours de recrutement. En effet, un agent a demandé une mise à disposition de 2 ans à partir du 1^{er} juin prochain. Il serait souhaitable de recruter pour le 1^{er} mai 2023 afin que cet agent soit en doublon un mois.

Les produits quant à eux, sont minorés ;

Les investissements prévus en 2023 :

- Le columbarium au cimetière de Bourgogne car on ne dispose plus que de 2 cases : 10 000 €,
- Des études pour le projet traverse dont des analyses amiante : 7 500.00 €,
- La salle des fêtes de Fresne : 330 000.00 €,
- Le chauffage de l'église pour 30 000.00 € puisque le devis signé est inférieur au premier,
- La sécurité routière pour 15 000.00 € dont 5000€ pour les travaux 2022
- Les espaces verts : 5 000.00 €
- Divers mobiliers : 30 000.00 €
- Un tracteur : 65 000.00 €
- Décorations de Noël : 3 500.00 €

Concernant l'achat d'un tracteur, M. Le Maire explique que nous avons :

une tondeuse ISEKI récente ainsi qu'une deuxième tondeuse Iseki qui montre des défaillances consignées dans un mail du responsable de l'équipe technique. Elle n'est plus fiable et peut tomber définitivement en panne à tout moment,

La commune dispose également un tracteur Kubota actuellement en réparation et on ne sait pas quand il reviendra.

M. Le Maire transmet le catalogue aux conseillers intéressés pour le choix d'un tracteur pour espaces verts : tonte, mulching, et divers travaux comme possibilité d'une fourche, manipulation bloc béton, équipement possible de la balayeuse ... Le tracteur Kubota est en limite de charge quand il tire la balayeuse. Il y a 3 ans lors de notre entrée en fonction, nous nous sommes aperçu qu'il était régulièrement utilisé en surcharge.

Monsieur PEREIRA demande s'il faut prendre une entreprise, M. Le Maire répond que nous avons trois postes d'agents.

Madame MUTZIG dit qu'il fallait en parler au conseil, avant d'inscrire un tracteur au budget. M Le Maire répond que nous sommes là pour en discuter et que même s'il est inscrit au budget, un tel achat sera forcément voté par le conseil municipal. Enfin le sujet de la vétusté de ces matériels ont déjà été évoqué lors de précédent conseil.

Monsieur BONHOMME pense que ce tracteur doit avoir la possibilité de mettre une pelle, donc avoir une bonne traction... Chacun s'exprime sur le sujet et plus particulièrement Messieurs BONHOMME, EDWIGE et LEJEUNE en feuilletant le catalogue.

Question du maire : Est-ce que vous êtes d'accord sur l'achat de ce genre d'équipement ?

Tous les conseillers présents sont d'accord sur cet achat.

Concernant les décorations de Noël, Madame MUTZIG rappelle que le montant était de 2 800.00 € en 2022. Pourquoi une augmentation de 700.00 € cette année ? débat sur la question. Monsieur le Maire indique que ce sont des dépenses d'investissement afin de donner les moyens à la commission espaces verts de mener des projets de renouvellement de nos décorations. Il faut compléter les décorations de l'an dernier.

Y aura-t-il des illuminations électriques en 2023 ? Monsieur RIONDET propose de louer une nacelle et de fixer les illuminations pour Noël prochain (débat sur le sujet du CACES). Les agents ont un CACES. Il est évoqué que les illuminations qui décoraient la mairie de Fresne ne fonctionnent plus

Demande d'avis sur cette ligne de 3 500.00 € ? POUR : 15 ABSTENTION : 1

Pour les recettes d'investissements :

- 170 000.00 € en nouvel emprunt soit 125 000.00 pour les travaux de la salle de Fresne et 45 000.00 € pour le tracteur. Plusieurs subventions, de la région, et du Grand Reims pour la salle de Fresne pour un montant de 170 000.00 €

La prise en charge de la facture du chauffage de l'église pour 25 000.00 €

13 000.00 € de subvention du département pour la voirie 2022.

3. Taux 2023 et créances éteintes

M le Maire propose que les taux soient maintenus sur le foncier bâti et non bâti. Monsieur BONHOMME émet le souhait d'augmenter les taux. M EDWIGE indique qu'il est également pour une hausse. M. Le Maire rappelle qu'on ne peut pas augmenter le non-bâti sans augmenter le bâti.

Demande d'avis : POUR : 14 CONTRE : 1 ABSTENTION : 1

Vote de **créances éteintes** : Notre ancien locataire a été passé en liquidation judiciaire. Les : 5 949.86 € de loyers impayés sont définitivement perdus suite à la cloture de la procédure pour insuffisance d'actif.

Demande d'avis : POUR à l'unanimité.

4. Subventions aux associations

M. Le Maire annonce que Mmes LEGER, STEINMETZ, Mrs LABROUSSE, et RIONDET se déportent et qu'ils ne prendront pas part aux débats :

Mission Locale :	1 440.00 €
ADMR :	200.00 €
Familles Rurales :	200.00 €
Etoile Des Jeunes :	3 000.00 €
Club Joie de Vive :	300.00 €
Secours Catholique :	nous ne donnons pas suite à la demande
Fanfare :	600.00 €
Les Amis de l'orgue :	900.00 € pour rappel 2022 et 2023
Association des Parents d'élèves :	500.00 €
Mausolée :	450.00 €
Comité des Fêtes :	5 000.00 €

Monsieur PEREIRA s'étonne que les pompiers n'aient pas fait de demande de subvention, Madame MUTZIG demande pourquoi l'association de l'orgue n'a pas eu la subvention en 2022. Madame STEINMETZ explique qu'à l'AG de l'orgue, la question avait été soulevée par M. MEA. Celui-ci avait expliqué avoir versé le montant 2022 de 450.00 € à la paroisse pour le chauffage de l'église alors qu'il avait été convenu de ne pas leur verser pour la compter dans le financement global du chauffage. Les 900.00 €, cette année tiennent compte de 2022 et 2023.

Madame LEGER intervient : « la fanfare d'HERMONVILLE demande pourquoi ils n'ont pas de subvention ». M. Le Maire répond qu'ils n'en ont pas fait la demande.

5. Marchés Publics

Pour la salle des fêtes de Fresne : ID Bat a obtenu le marché en janvier 2022. Depuis, rien n'a été fait. Le gérant est venu avec des plans de l'existant erronés. Le gérant avait fixé un rendez-vous le 23 décembre dernier qu'il n'a pas honoré. Depuis il ne répond ni au téléphone, ni au courrier recommandé. Un acompte lui avait été versé en mars 2022 et il a un trousseau de clés de la salle.

Madame Mutzig informe qu'elle est allée le voir. Elle déclare que la société ID BAT lui a donné une autre version mais ne souhaite pas en exposer les termes. Elle souhaite une conciliation soit réalisée et que nous reprenions contact avec cette société.

M. Le Maire répond que la société n'a pas répondu à la mise en demeure. Il ne voit pas d'autres solutions que de prendre un avocat pour constater la rupture du contrat, demander la restitution de l'acompte ainsi que des dommages et intérêts.

VOTE à l'unanimité

Afin de remplacer la société ID BAT défaillante, le contact a été repris avec le bureau d'études : AXENTIS qui était arrivé 2^e à l'appel d'offre de l'an dernier. Ce cabinet a été rencontré en début de mois avec Gilles LABROUSSE et son devis a été mis à jour. Il nous a certifié pouvoir commencer dès avril. M. Le Maire demande l'autorisation de signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec AXENTIS à hauteur de 38 510,00 € HT.

VOTE à l'unanimité

6. Ressources Humaines

Un agent technique part le 31 mai, il serait souhaitable de recruter pour le 1^{er} mai afin de bien l'intégrer dans cette période dense (tonte, plantation de fleurs,...), Cela nécessite de voter une création d'un poste temporaire pour accroissement de travail. Pour Septembre M le maire étudie l'opportunité de prendre un jeune en alternance. Monsieur BONHOMME pose la question d'organisation du travail.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 1 ABSTENTION : 2

7. CLIC : Prestation de service et location des locaux

Diminution de l'indemnisation à la mairie car un nouvel agent contractuel vient d'arriver au CLIC. Les agents de la mairie ne réaliseront plus d'accueil téléphonique ni d'animation d'action collective. La mairie garde la gestion RH et la comptabilité / budget

Au niveau de l'occupation des locaux, le CLIC ne paie qu'une participation aux frais (eau, chauffage, électricité, ordures ménagères,...). Face à l'inflation, il convient de revoir les montants à la hausse.

Madame DELIEGE avait fait remarquer lors de la précédente réunion au CLIC qu'il serait souhaitable d'étudier et de noter, dans la mesure du possible, les factures d'électricité et le fuel utilisé. En effet, le chauffage du CLIC fonctionne avec celui de la mairie.

Vote pour la diminution de la convention de mise à disposition du personnel

VOTE : POUR : 15 ABSTENTION : 1

Vote pour l'augmentation des charges d'occupation

VOTE : POUR : 15 ABSTENTION : 1

QUESTIONS DIVERSES

● **Elections** : Madame STEINMETZ ne peut plus faire partie de la commission de contrôle des listes électorales. Monsieur RIONDET la remplacera. La commission est donc reconduite pour 3 ans avec Monsieur RIONDET remplaçant Mme Steinmetz

● **Développement économique** : plaque POMACLE-BAZANCOURT

M. Le Maire demande qui veut participer aux réunions pour représenter la commune dans un groupe de réflexion concernant l'évolution de cette plaque industrielle. Monsieur PEREIRA et Madame LEGER sont volontaires.

● **Les arbres** : Point ONF

Une rencontre a eu lieu avec les locataires du fort de Fresne en février dernier, un accord a été trouvé pour convenir que selon les résultats de l'étude de martelage, nous les solliciterons pour l'abattage des arbres malades en même titre que des professionnels. Sur les promenades, l'étude est en cours. Certains arbres sont marqués d'un point rouge et d'autres d'un point vert.

● **Autres** : Monsieur le Maire indique que Monsieur PEREIRA s'est proposé de réaliser une étude du déménagement du monument aux morts de Fresne devant le cimetière de Fresne. M le Maire charge M PEREIRA de constituer une commission spéciale afin de chiffrer les travaux et de trouver un maximum de subventions.

AUTRES ORDRES DU JOUR

● **Composteurs** : Le Grand Reims demande que Bla commune soit un test grandeur nature sur les futures règles de tri : Nous sommes une commune de 1400 habitants, village avec maisons particulières, et logements collectifs. Ceci entraînerait :

- Enquête sur les habitudes des habitants,
- Distribution de composteurs gratuits,
- Création de composteurs supplémentaires collectifs.

A l'avenir, il y aura des diminutions de subventions aux collectivités les moins performantes sur le tri des déchets. Il faut que collectivement nous fassions mieux

Madame Sangnier quitte la réunion à 21h15.

● **Repas des aînés** : La personne qui a fait un malaise va bien. Tout le monde était content du repas et de leur après-midi. Monsieur RIONDET demande si on peut donner un colis à ceux qui ne viennent pas au repas. Madame MUTZIG, Monsieur PEREIRA sont de cet avis. M le Maire explique que le repas coute plus cher que les colis. Il n'est donc pas possible de rajouter un colis pour ceux ne venant pas. Le Maire propose une année le repas, et une année le colis afin d'équilibrer les souhaits de chacun.

● **ORION** : Il y aura une grande manœuvre des armées du 19 avril au 5 mai dans un secteur allant de Laon à Troyes.

● **Parc à chiens** : M Le Maire s'interroge sur sa fréquentation. Mme MUTZIG fait remarquer qu'il manque une poubelle. Elle confirme que le parc sera encore entretenu par la personne l'ayant fauché fin 2022

● **Terrain des domaines** : Monsieur EDWIGE revient sur le sujet de ce terrain pour Jean Paul LEMOINE a interpellé M le Maire lors de la réunion PLU. M EDWIGE se pose des questions en terme de responsabilité de la commune. Madame MUTZIG demande comment peut-on construire sur un terrain qui servait de décharge ?

M. Le Maire répond que si un promoteur achète ce terrain, il en sera de sa responsabilité de réaliser des études de sol, de stabilité. Tous promoteurs professionnels signent des compromis sous réserve d'études de sol favorable. Afin de faire notre devoir de prévenance, il sera noté dans le PLU cette obligation d'étude de sol en plus de l'indication de présence de sapes. Monsieur BONHOMME affirme qu'aujourd'hui, on construit partout en mettant des fondations sur pieux.

● **Quelques mots sur** : le vol à l'atelier : Malgré la caméra, un vol de remorque a eu lieu aux ateliers. Nous l'avons retrouvée puis récupérée avec l'aide de la gendarmerie mais les agents ne doivent pas se mettre en danger en de pareilles circonstances.

● **Doléances voirie Grand Reims** : M. Le Maire demande à M. Edwige de parler de son entretien sur la voirie avec le Grand Reims. Celui-ci reconnaît que Bourgogne Fresne est une commune avec des rues très abîmées. Il sera fait des réparations sur les routes fortement endommagées.

Ayant épuisé l'ordre du jour et n'ayant plus de question, M. Le Maire lève la séance à 22h15.